

***Mise à jour  
année fiscale 2014  
pour  
Agriculteurs***



## Indications relatives à la fortune

Pour le bétail, l'évaluation des animaux se fera, en règle générale, d'après le tableau suivant et l'effectif en propre correspondra au listing BDTA au 31.12.2014, lequel pourrait être requis.

Pour des exploitations d'engraissement de plus de 100 pièces de bétail bovin et/ou porcin, la valeur d'inventaire pourrait aussi être déterminée en fonction du prix par kg poids vif défini par la FAT.

S'agissant du bétail pris ou donné en pension, veuillez également indiquer le nombre de têtes de bétail.

Le principe de continuité dans le choix de valeur prévaut.

Genre d'animal	Valeur de base Fr.	Valeur moyenne Fr.
Vaches	2'000.-- à 2'400.--	2'200.--
Génisses de plus de 2 ans	1'900.-- à 2'100.--	2'000.--
Génisses de 1 à 2 ans	1'200.-- à 1'400.--	1'300.--
Veaux d'élevage 6 mois à 1 an	550.-- à 750.--	650.--
Veaux d'élevage jusqu'à 6 mois	300.-- à 500.--	400.--
Veaux de boucherie (blancs)	550.-- à 950.--	750.--
Bovins d'engraiss. moins de 1 an	700.-- à 1'300.--	1'000.--
Remontes d'engraiss. de plus de 1 an	1'800.-- à 2'400.--	2'100.--
Chevaux de selle	6'000.-- à 16'000.--	11'000.--
Juments et étalons dès 3 ans	3'000.-- à 5'000.--	4'000.--
Jeunes chevaux de 2 à 3 ans	2'000.-- à 2'600.--	2'300.--
Jeunes chevaux de 1 à 2 ans	1'500.-- à 2'500.--	2'000.--
Poulains jusqu'à 1 an		1'000.--
Verrats, truies y.c. porcelets non sevrés	300.-- à 400.--	350.--
Porcs de boucherie		200.--
Porcelets (vente à env. 40 kg)	80.-- à 120.--	100.--
Moutons, chèvres	100.-- à 200.--	150.--
Cerfs	300.-- à 500.--	400.--
Autruches	6'000.-- à 14'000.--	10'000.--
Dindes	10.-- à 20.--	15.--
Poulets à l'engrais	2.-- à 4.--	3.--
Poules pondeuses	8.-- à 12.--	10.--

Pour les animaux reproducteurs de choix, les valeurs du tableau doivent être relevées d'une manière appropriée.

Le bétail de commerce appartenant aux marchands de bétail professionnels sera évalué d'après les prescriptions applicables aux marchandises, c'est-à-dire au prix d'achat, ou à la valeur marchande si cette valeur au 31 décembre 2014 est inférieure.